COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP IADT
le 18 novembre 2019 à 12h00

Présents :
- Monsieur Jean-Pierre BRENAS (Président du GIP IADT, Conseiller Régional)
- Monsieur Mathias BERNARD (Président de l'Université Clermont Auvergne)
- Monsieur Pierre DANEL (Conseiller Départemental du Puy-De-Dôme)
- Monsieur Etienne JOSIEN (Directeur Adjoint VetAgroSup)

Excusé(s) (ayant délégué leur pouvoir) :
- Madame Corinne COUPAS (Conseillère Départementale Allier) ayant délégué son pouvoir à JP. BRENAS

Invités sans voix délibérative :
- Monsieur Laurent RIEUTORT (Directeur IADT)
- Madame Émilie MIRAULT-COLIN (Secrétaire Générale IADT)
- Madame Mélanie DECAMPS (Chargée de mission Conseil Régional, en charge des relations avec l'IADT)

La totalité des membres du GIP étant présents ou représentés, le quorum est réuni.
Ainsi, Monsieur Jean-Pierre BRENAS, Président du GIP IADT, ouvre la réunion à 12h00.

1. Adoption du Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 septembre 2019

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention Constitutive du GIP IADT

Émilie MIRAULT-COLIN fait un point sur la procédure relative à la demande de renouvellement de la convention constitutive du GIP et annonce que l'Arrêté Rectoral n° 2019-145 portant approbation de l'avenant n°1 à la Convention Constitutive du GIP Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des territoires a été signé par monsieur le Recteur de l'Académie Chancelier des Universités le 12 novembre 2019 et envoyé par le rectorat le 18 novembre 2019.
Émilie MIRAULT-COLIN annonce que la procédure de signature de l'avenant n° 1 par toutes les Parties peut désormais être lancée.
L'arrêté accompagné de l'avenant n°1 signé sera ensuite publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Laurent RIEUTORT rappelle que cet Arrêté Rectoral acte le changement de nom et l'ouverture territoriale de l'IADT et qu'il avait été décidé de ne pas changer ni l'acronyme ni le visuel.
C'est Grégoire ROUCHIT se charge de mettre le nom complet sur le logo actuel.

➢ Evolution du conventionnement UCA/IADT et du modèle économique

Sur ce dossier d'évolution du conventionnement UCA/IADT et du modèle économique, Émilie MIRAULT-COLIN fait état de sa réunion de travail avec le Directeur Général des Services de l'UCA, Monsieur PAQUIS le 21 octobre et des dispositions prises pour la mise en œuvre de certaines mesures :

- Pour le renouvellement du matériel informatique, Monsieur PAQUIS et Madame CHABROT, directrice des affaires financières de l'UCA, ont pris la décision de prendre en charge le remplacement des postes informatiques des enseignants dans les salles de formation sur l'exercice 2019 et le renouvellement des postes informatiques de la salle de formation Géomatique sur l'exercice 2020.
- Au regard de la répartition des missions de Madame DEFENIN, le secrétariat pédagogique pour le master GTDL pour le compte de l'UFR LCSH représentant plus de 70 % de son temps de travail, à la demande de l'IADT, il a été acté par Monsieur PAQUIS (DGS) et Madame CHABROT (DAF), que l'IADT rembourserait à l'UCA le salaire chargé de Madame DEFENIN à hauteur de 30%.
- Monsieur Mathias BERNARD approuve la cohérence de cette nouvelle modalité de remboursement.

Émilie MIRAULT-COLIN précise également qu'elle a relancé l'UCA par l'intermédiaire de Monsieur PAQUIS pour le renouvellement du conventionnement de l'UCA/IADT afin qu'il coordonne l'implication des différentes directions de l'UCA concernées à savoir, la direction des Affaires juridiques et Institutionnelles (DAJI), la Direction Opérationnelle des Systèmes d'information (DOSI), la Direction de l'Immobilier et de la Logistique et la Direction des Affaires Financières (DAF).
Il est important et urgent de finaliser le renouvellement de la convention IADT/UCA notamment pour contractualiser les modalités de renouvellement du matériel informatique/audiovisuel des espaces mixtes. (Salles utilisées aussi bien par l'UCA que par le GIP sur ses missions propres /Amphi + salle de régie, salle de réunion, salles collectives). Le remplacement et la maintenance des équipements devront être pris en charge conjointement par l'UCA et l'IADT
L'Agent Comptable de l'IADT aura besoin de cette convention pour justifier les modalités de prise en charge par l'IADT.

3. Vote de Décision Modificative n°01/2019

Emilie MIRAULT-COLIN propose ce jour la DM n° 01/2019 suivante – détails dans le dossier participant :

DEPENSES €	BP 2019	DM 01/2019	TOTAL	RECETTES €	BP 2019	DM 01/2019	TOTAL

60- Achats	37500.00	-1009.69	36490.31	70- Vente produits / prestations	20700	- 5 100	15 600
61- Services extérieurs	53000.00	+ 14500.00	67 500.00				
62- Autres services	138071.30	- 8 670	129401.3				
64- Charges de personnel	12550.00	- 3000.00	9550.00	74- Subventions d'exploitation	285100	- 60000	225100
65- Autres charges gestion courante	54000,00	-32400	21600.00	75- Autres produits gestion courante	0	+21600	21600
68- Dotation aux amortissements	115439.20	+2623.55	118062.75	78- Reprise sur amortissements	104760.5	+2911.05	107672.05
TOTAL	**410 560.5**	27 956.14	**382 604.36**	**TOTAL**	**410 560.5**	40 588.95	**369 972.05**

Les objectifs de cette DM 01/2019 sont :

- Rééquilibrer certains chapitres de dépenses pour permettre de terminer l'exercice comptable au plus près du compte de résultat final.
    - Compte 61 - *Services extérieurs* (+ 14 500 €) car augmentation de certaines charges (entretien et gardiennage du bâtiment par exemple)
    - Compte 62 – *Autres services* (- 8670€), révision des coûts de personnel mis à disposition par rapport à l'estimation faite dans le BP 2019
- Réviser les montants prévus initialement pour le projet FACTEUR (Comptes 65 et 75). En raison du retard pris pour le lancement, seulement 20 % de la subvention ont été versés par le Conseil Régional soit 21600€.
- Réimputer du compte 74 – *Subvention d'exploitation* au Compte 75 – *Autres produits de gestion courante*, la subvention du projet FACTEUR suite à une erreur d'imputation budgétaire dans le BP 2019
- Revoir à la baisse le compte 70 – *Ventes produits, prestations services, marchandises…* Globalement, les ventes de produits ont été moins importantes, mais les locations ont quant à elles été plus importantes que prévu.
- Ajuster les *Dotations aux amortissements* (+2623.55 €) et *Reprises aux amortissements* (+ 2911.05€) par rapport à ce qui avait été prévu dans le BP 2019.

Ainsi, le Conseil d'Administration réuni ce jour adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°01/2019.

3. Adoption du Budget Prévisionnel 2020

Émilie MIRAULT-COLIN propose le Budget Primitif 2020 suivant – *détails dans le dossier du participant* :

CHARGES	BP 2020	PRODUITS	BP 2020

Immobilisations		Produits d'interventions	245 400,00
Charges de personnel	12700	Produits d'interventions pour compte de tiers	32 400,00
Charges de fonctionnement	253981.34	Produits de fonctionnement	
Charges d'intervention pour compte de tiers	32400		31 550,00
Dotations aux amortissements		Reprises sur Amortissements	
	114301.41		104 032.75
TOTAL DES CHARGES	**413382,75**	**TOTAL DES PRODUITS**	**413382,75**

Émilie MIRAULT-COLIN précise que désormais le Conseil d'Administration ne vote plus le budget primitif au chapitre mais à la section budgétaire. Toutefois, le Budget Primitif est également présenté aux membres du CA dans une version détaillée (subdivisions par compte).

Émilie MIRAULT-COLIN présente dans un premier temps les chapitres des produits attendus.

Dans le compte 70 – « *Ventes de Produits, prestations services et marchandises* », sont prévues les recettes liées aux projets collectifs tuteurés, les locations et les formations des élus en espérant bénéficier de l'effet « élections municipales ». Des premiers contacts ont déjà été pris avec des élus et des formations sont d'ores et déjà en cours de montage.

Le Conseil d'Administration ayant décidé lors de la réunion du 16 septembre 2019 d'appliquer un taux de 10% pour les frais de gestion sur contrats, prestations de service, projets collectifs tuteurés à compter du 16 septembre 2019, le compte 7082 – Commissions et courtages a été ajouté dans le budget primitif (6615€)

Au compte 74 « Subventions d'exploitation », en plus de la participation des membres du GIP il est prévu des subventions pour les projets suivants :

- Projet **Cultrural** + Financement européen dans le cadre du programme ERASMUS +
  Emilie MIRAULT-COLIN précise pour ce projet que la convention n'étant pas encore signée avec le coordinateur du projet, les modalités de versement n'étant pas encore actées, seule une petite enveloppe a été prévue pour l'exercice 2020 pour l'organisation d'un meeting à Clermont-Ferrand au printemps 2020. (3200 €)
- Projet **AMORCE** (7500€) financement région Pack-Ambition Recherche
- Projet **HadeCoT-Bois** (2500€) financement région Pack-Ambition Recherche
- Organisation du colloque ville apprenante (16200€) Subvention de la ville de Clermont-Ferrand.

Au compte 75733 – « *Produits d'intervention pour compte propre - Transferts aux collectivités territoriales* », 32 400€ ont été prévus correspondant à la subvention de la région à reverser aux EPCI pour le projet FACTEUR.

Émilie MIRAULT-COLIN précise bien que la ventilation sur les comptes de charges s'est faite prioritairement sur les charges fixes (Fluides, assurances, entretien, gardiennage, télésurveillance, salaires des agents IADT, salaire Agent comptable, contrat webtv, contrat infogérence ...) ce qui représente environ un budget de 200 000 euros.

Les autres charges sont fléchées sur les dépenses prévues pour la mise en œuvre des projets de l'IADT (projets collectifs tuteurés, projets de recherche-actions, prestations de service...).

Ainsi, le Conseil d'Administration réuni ce jour adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020.

4. Vote révisions tarifaires

Les différentes tarifications de l'IADT n'ayant pas été révisées depuis 2016, Laurent RIEUTORT et Émilie MIRAULT-COLIN avait proposé lors de la réunion du CA du 16 septembre 2019 de revoir les tarifs :

- Des locations de salles
- Des prestations de l'IADT
- Des formations professionnelles et d'élus

Suite aux différentes discussions et propositions des membres du CA il avait été demandé à Émilie MIRAULT-COLIN de reprendre les différentes tarifications pour les faire voter au prochain CA.

➢ Tarifs locations de salle

Sur la base des propositions du CA du 16 septembre 2019, Emilie MIRAULT-COLIN propose la grille tarifaire suivante pour les locations de salles de l'IADT.

Salles de réunions	Capacité	Equipements disponibles	Tarifs € TTC		
			Journée	½ journée	horaire
Amphithéâtre	120 pers	- Paperboard - Vidéoprojecteur - Tableau interactif - Visioconférence - Captation audio / vidéo - Micros - ...	600	315	85
Salle de formation	45 pers		360	210	65
Salle de formation	10 à 20 pers		300	160	45
Salle de réunion	20 pers		360	210	75
Salle d'ateliers	16 pers		180	95	
Salles informatiques	**Capacité**	**Logiciels disponibles**	**Tarifs € TTC**		
			Journée	½ journée	horaire

Salle informatique	20 pers	ARCGIS / QGIS / CIEL / SPHINX / APOGEE / SIFAC	300	160	45
Salle géomatique	20 pers	ARCGIS / QGIS / COREL DRAW	300	160	45
Salle de présentation tactile (mur et table tactile)	10 pers	INTUIFACE Presentation	300	160	45
Espaces de réception	**Capacité**	**Remarques**	**Tarifs € TTC**		
			Journée	½ journée	horaire
Espace buffet + hall d'accueil	80 pers (debout)	- Organisation des buffets et pause-café à la charge de l'organisateur - Possibilité de stands, expositions, conférences de presse …	480	370	105

Ainsi, le Conseil d'Administration réuni ce jour adopte à l'unanimité la grille tarifaire des locations de salles de l'IADT à compter du 1er janvier 2020.

➢ **Tarifs prestations de l'IADT**

Émilie MIRAULT-COLIN propose la grille tarifaire suivante pour les prestations. Pas de changements sauf pour les prestations numériques/ édition afin d'aligner les tarifs sur ceux des vacations. Le coût horaire des prestations numériques et d'édition passant par conséquent de 50 € à 60€.

Ainsi, le Conseil d'Administration réuni ce jour adopte à l'unanimité la grille tarifaire suivante à compter du 01/01/2020

Nature	Tarif TTC / unité	Détails de la prestation
Prestation	**300 € / heure** (frais de mission en sus)	Tarif applicable sur : - conseil, étude, expertise - animation extérieure (réunion, conférence) - captation vidéo hors les murs
Coordination de projets	**150 € / heure**	Forfait comprenant : - frais de personnel, - frais de structure, - frais de fonctionnement.
Prestation numérique	**60 € / heure**	

	(en supplément du tarif de location des salles)	Prestation valable pour manifestations organisées à l'IADT et comprenant : - présence d'un technicien, - visio-conférence, - captation vidéo, - retransmission en direct.
Edition	**60 € / heure** (en supplément du tarif de location des salles)	Edition d'ouvrages papiers ou numériques : - actes numériques de colloques, - PDF interactifs, - e-books, - clips vidéos...
Rémunération vacation	**60 € brut / heure / personne** (frais de mission en sus)	Tarif comprenant : - temps de préparation et de conception - temps de présence et de réalisation - en présentiel ou à distance
Utilisation matériel IADT (traceur, scanner, copieur)	**Facturation au coût réel**	Prestation réservée aux membres du GIP, laboratoires partenaires et associations d'étudiants.

➢ **Tarifs formations des élus et formations professionnelles**

Émilie MIRAULT-COLIN rappelle les tarifs actuels des formations d'élus:

- Tarif de groupe (de 2 à 20 personnes) : 300€ /heure (frais de mission inclus)
- Tarif individuel : 50€ /heure (frais de mission inclus)

Des discussions sont alors engagées sur la révision de la tarification.

Laurent RIEUTORT dit que le tarif de groupe est dans la norme bien que pas très élevé, mais que le tarif individuel est largement inférieur aux tarifs pratiqués par les autres organismes de formation. Monsieur Laurent RIEUTORT rappelle que dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), un prélèvement sur les indemnités d'élus est réalisé et géré par le Caisse des Dépôts et Consignation pour assurer cette formation individuelle. Si l'IADT veut travailler plus sur ces formations individuelles financées par le DIF, le tarif actuel de 50€/heure n'est pas suffisant pour couvrir les frais des formateurs, d'où la nécessité de discuter d'une augmentation.

Le Conseil d'Administration réuni ce jour adopte à l'unanimité les tarifs de formations des élus locaux et de formations professionnelles selon les taux suivants et ce à compter du 01/01/2020 :

	Tarif individuel	**Tarif de groupe (de 3 à 20 personnes)**

Dans les locaux de l'IADT	100€ /heure	300€ /heure
Dans vos locaux	+ frais formateur*	+ frais formateur*

*Les frais du formateur comprennent si besoin les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

5. Vote adoption des modalités et taux des indemnités de mission pour les agents et étudiants de l'IADT

Emilie MIRAULT-COLIN souhaite faire voter les modalités et taux des indemnités de mission pour les agents afin d'être en conformité avec l'arrêté du 26 février 2019, modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
Le Conseil d'Administration réuni ce jour décide de fixer les conditions de remboursement des frais de mission des agents selon les modalités et taux suivants :

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes (> 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement (Petit déjeuner inclus)	70 €	90€	110€
Déjeuner	15.25€	15.25€	15.25€
Diner	15.25€	15.25€	15.25€

Les remboursements se feront sur présentation de justificatifs dans la limite des taux fixés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration réuni ce jour décide de fixer les conditions de remboursement des frais kilométriques des agents selon les modalités et taux suivants :

	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000km	Plus de 10 000km
Véhicule de 5CV et moins	0.29€	0.36€	0.21€
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0.37€	0.46€	0.27€
Véhicule de plus de 8CV	0.41€	0.50€	0.29€
Motocyclette (cylindrée supérieur à 125 cm3	0,14€		
Vélomoteur et autres véhicules à moteur	0.11€		

Le Conseil d'Administration réuni ce jour décide de fixer les mêmes conditions de remboursement des frais de missions et déplacements des étudiants réalisés dans le cadre de projets de l'IADT (études, projets collectifs tuteurés...).

IADT
INSTITUT D AUVERGNE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

6. Vote utilisation des reliquats des projets collectifs tuteurés

Un projet collectif tuteuré consiste en la réalisation d'une étude par un groupe d'étudiants encadré par un ou des enseignant(s) afin de répondre concrètement à une commande confiée par une collectivité ou des partenaires issus des territoires locaux en rapport avec leur formation.
Cette collaboration, fait l'objet d'un conventionnement entre le commanditaire et l'IADT pour la réalisation de l'étude. Les modalités financières inscrites dans la convention prévoit que le commanditaire verse à l'IADT une somme forfaitaire pour couvrir les frais de réalisation du projet (frais de missions des étudiants et responsables pédagogiques, fournitures pour la bonne réalisation du projet des livrables).
Laurent RIEUTORT et Émilie MIRAULT-COLIN soumettent à l'avis et au vote des membres du CA une proposition concernant l'utilisation des reliquats des projets collectifs tuteurés.

Dans le cas où la totalité des crédits ne serait pas utilisée dans le cadre de la réalisation des projets collectifs, les reliquats pourraient être utilisés pour financer des actions pédagogiques à destination des étudiants :

- Séminaires acteurs/étudiants
- Semaine transversale de pré-rentrée
- Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques
- Petits matériels et fournitures pédagogiques
- Documentations

Ainsi, le Conseil d'Administration réuni ce jour adopte à l'unanimité cette proposition d'utilisation des reliquats des projets collectifs tuteurés

7. Questions diverses

Date prochain CA :
La date du prochain CA est fixée au **mercredi 4 mars 2020 à 12h00** avec comme ordre du jour :
- Présentation par l'agent comptable de son rapport 2019
- Vote du compte financier 2019
- Validation du rapport d'activité 2019

Monsieur Jean-Pierre BRENAS, remercie les participants et clôt la réunion à 13h45.

Clermont-Ferrand, le 18novembre 2019

Le Président du GIP

JP Brenas

Jean-Pierre BRENAS

Le Secrétaire de séance

Laurent RIEUTORT